

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DES ASSOCIÉS

Société : 3H CONCEPT

SAS au capital de 3 000 €

Siège social : 1 rue des Vergers – 94000 CRETEIL

RCS : 940 603 004 R.C.S. Créteil

Le 23/03/2026, à Créteil,

Les associés de la société 3H CONCEPT, dûment convoqués
ou ayant renoncé aux formalités de convocation, se sont
réunis et représentent la totalité du capital social.

La séance est présidée par Monsieur HAMON Erwan Alexandre,
en sa qualité de Président.

Les associés ont pris, à l'unanimité, les décisions
suivantes :

ARTICLE 1 – Suppression du nom commercial

Les associés décident de supprimer le nom commercial
« SPEED QUEEN ».

ARTICLE 2 – Modification de l'article 3 des statuts

En conséquence de la décision ci-dessus, l'article 3
des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 3 – Dénomination et nom commercial

La dénomination de la Société est : 3H CONCEPT

La Société peut utiliser tout nom commercial de son choix.

Dans tous les actes, factures, annonces, publications et

autres documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie des mots écrits lisiblement « Société par actions simplifiée » ou des initiales « S.A.S » et de l'indication du montant du capital social. »

ARTICLE 3 – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales nécessaires.

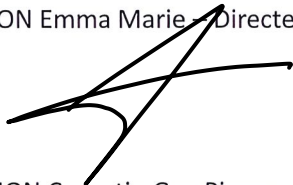
Fait à Créteil,

Le 23/03/2026

Monsieur HAMON Erwan Alexandre – Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hamon', with a stylized flourish at the end.

Madame HAMON Emma Marie – Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, bold, stylized letter 'A' followed by a horizontal stroke.

Monsieur HAMON Corentin Guy Pierre – Directeur Général Délégué

A handwritten signature in blue ink, featuring a series of overlapping, fluid loops and strokes.